



J'ai perdu mon recours devant le tribunal administratif,

Par Unknown

QUE DOIS-JE FAIRE?

Bonjour cher maîtres,

j'ai reçu un OQTF (motif : 1 année sabbatique) depuis décembre 2021 suite à une demande de renouvellement de titre de séjour et c'est que le 18 mai 2023 que j'ai eu un réponse de la décision du tribunal dont le recours a été rejeté tout en sachant que je suis bien inscrit dans une université avec un certificat de scolarité qui n'a pas été pris en compte dans la réponse.

Puis-je à présent faire une nouvelle demande de titre de séjour ? tout en sachant que j'ai un stage de fin d'étude à effectuer pour l'obtention de mon diplôme d'ingénieur mais je suis bloqué par ça et mon avocate n'est pas très réactif et n'apporte pas de solution concrète et comme réponse elle n'a pas en sa possession d'éléments solide. Elle m'a clairement dit que même en faisant appel il se peut qu'il soit rejeté. Sachant cela elle m'a demandé de faire appel.

"D'abord, beaucoup d'étrangers ignorent que la Cour Administrative d'Appel met un certain temps avant de rendre ses décisions. Autant le tribunal administratif juge un recours contre une obligation de quitter le territoire français dans un délai approximatif de trois à quatre mois, autant la Cour Administrative d'Appel peut mettre un délai beaucoup plus long pour juger.

Ensuite, il faut bien garder à l'esprit que la Cour d'Appel va juger l'affaire à la date à laquelle la décision du Préfet aura été prise et non à la date à laquelle sera évoquée l'affaire devant cette juridiction." d'après le Maître xxxxxxxxxx

Que dois je faire ? car le temps passe je dois faire un stage et c'est ma dernière année et de plus la formation sera clôturé. je n'ai pas envie de perdre une année scolaire pour ça.

S'il vous plaît que dois faire en urgence?
Faire appel ou faire une nouvelle demande?

Merci de vos réponses

Par ESP

Bonjour et bienvenue.

Il n'y a malheureusement pas de réponse autre, que celle qui vous a été donnée par l'avocat (+pas de nom svp).

Par Isadore

Bonjour,

Obtenir un titre de séjour en faisant l'objet d'une OQTF est très rare, sauf changement drastique de situation. Si un avocat connaissant le dossier n'a pas d'espoir, je ne vois pas ce qu'un forum pourrait faire.

Le problème dans votre dossier, c'est que vous n'avez pas respecté les conditions de votre séjour. Vous avez interrompu vos études sans motif valable.

Un titre de séjour pour les études n'est pas de droit, il faut donc respecter les obligations qui y sont liées (ou prouver le cas de force majeure).

Attendez toujours l'appel, mais prévoyez quand même de terminer vos études dans votre pays d'origine.